

[Accueil](#) > [Recherche](#) > [Sciences de la santé](#) >

Le travail rend sourd

LUNDI, 23 FÉVRIER 2009 01:00 JOURNAL FORUM



Le travailleur exposé à un bruit de plus de 90 dB court plus de risques que les autres d'être victime d'un accident de travail. Il a aussi davantage d'accidents sur la route.

La majorité des quelque 650 000 travailleurs des secteurs manufacturier, de la métallurgie et du sciage du bois sont exposés à des bruits excédant la norme québécoise en milieu de travail. Cela a pour conséquence de multiplier leurs risques d'être victimes d'accidents de travail et de la route.

C'est la conclusion à laquelle une équipe de chercheurs en audiologie de l'Université de Montréal, de l'Université Laval et de l'Institut national de santé publique du Québec est parvenue au terme d'une analyse de données recueillies auprès de 53 000 travailleurs suivis sur une période de 5 ans, entre 1983 à 1996. «Plus de 60 % d'entre eux étaient exposés à des bruits dépassant la norme de 90 dB par jour, soit l'équivalent

du bruit provoqué par une rame de métro qui entre en gare», illustre Michel Picard, professeur à l'École d'orthophonie et d'audiologie et l'un des chercheurs, avec son collègue Tony Leroux, de l'Université de Montréal.

La situation est d'autant plus préoccupante que le Québec n'a pas révisé sa loi relative au bruit en milieu de travail depuis près de 40 ans, soit avant même qu'entre en vigueur la Loi sur la santé et la sécurité du travail. La norme nord-américaine, y compris dans les provinces voisines, fixe la limite maximale à 85 dB. Ce qui fait dire à M. Picard que «le Québec est laxiste en matière de réglementation sur le bruit en milieu de travail».

Cette situation a des répercussions très sérieuses, voire tragiques, dans la vie de bon nombre de travailleurs qui exercent leur métier dans des milieux bruyants. Au terme d'études qui ont duré trois ans, les chercheurs sont parvenus à des résultats accablants. Ils présentent ceux-ci dans trois articles parus ou sur le point de paraître dans les revues *Occupation Environmental Medicine*, *Accident Analysis and Prevention* et *Traffic Injury Prevention*. Non seulement les travailleurs soumis au bruit excessif sont plus souvent victimes d'accidents de travail que les autres, révèlent les chercheurs, mais ils sont plus nombreux à multiplier ces accidents; certains en ont eu jusqu'à cinq, en moyenne, durant leur carrière. Enfin, on a établi que ces travailleurs en milieu bruyant étaient aussi à plus haut risque d'accidents de la route avec blessures.



Michel Picard

Surdité et accidents

Lorsqu'un travailleur disposant d'une bonne audition est exposé à un bruit de plus de 90 dB durant sa journée de travail, il court 6,2 % plus de risques que ses collègues d'environnements plus silencieux d'avoir un accident sur les lieux mêmes où il accomplit ses tâches. S'il est atteint de pertes auditives, son risque est de 7 % supérieur. «Nous parlons ici d'accidents déclarés à la Commission de la santé et de la sécurité du travail ayant conduit à un arrêt de travail, précise l'audiologiste. Il s'agit par exemple d'une collision avec un chariot élévateur.»

Au total, sur 43 250 accidents de travail répertoriés, 5287 avaient été associés au bruit. «Ce qui est particulièrement inquiétant avec ce problème, signale M. Picard, c'est l'âge relativement jeune des

travailleurs. Nous parlons ici d'hommes de 36 ans en moyenne, soumis au bruit pendant 13 ans. Il faut rappeler que les pertes auditives sont permanentes.»

Quand on isole le groupe des accidentés, d'autres résultats troublants apparaissent. Le quart d'entre eux subiront un second accident de travail dans les années suivantes, et ce, même s'ils n'ont qu'une légère perte auditive. Si leur perte est prononcée, ce facteur de risque passe à 69 %.

L'analyse des données permet d'extraire les travailleurs qui ont eu quatre accidents et plus, soit 2477 personnes. Or, de ce nombre, les travailleurs atteints d'une surdité professionnelle marquée courent 230 % plus de risques que ceux qui ont une audition normale d'être victimes d'accidents à répétition! «Ils sont en quelque sorte des spécialistes de ces accidents, lance M. Picard. Il faudrait de toute urgence réorienter ces

Entrez un mot-clé

[PLUS RÉCENTES](#) [PLUS LUES](#) [FORUM EN CLIPS](#)

[Importer les contenus d'un précédent cours en quelques clics](#)

[Internet relance les mariages](#)

[Devenir fumeur une fois adulte: un risque bien présent](#)

[La diplômée Layla Claire mène une carrière internationale](#)

[Comment écrire un \(bon\) article scientifique?](#)

Dossiers

FORUM

9 septembre 2013

2 septembre 2013

26 août 2013

[Abonnements](#)

[Archives - Forum](#)

[Dossiers spéciaux](#)

[Nous joindre](#)

[Publicité](#)

[Salle de presse](#)

Communauté UdeM

[Soumettre un article pour publication](#)

Les nouveaux professeurs sont arrivés!

La collation des grades: célébration de la réussite

Le chiffre

1 955 340

C'est le nombre d'étudiants qui fréquentent les universités et les collèges canadiens.

[Lire la suite...](#)

travailleurs vers des postes non bruyants.»

Les résultats de cette étude, concluent les auteurs, «laissent supposer que l'exposition au bruit en milieu de travail augmente significativement le risque d'accident, simple et multiple, en plus des méfaits connus du bruit sur l'audition».

Bruit et conduite automobile

Les chercheurs se sont aussi penchés sur un problème indirectement associé au bruit en milieu de travail: la conduite automobile. Cette fois, grâce à l'information des chercheurs couplée à celle fournie par la Société de l'assurance automobile du Québec, on a pu analyser les dossiers des travailleurs soumis au bruit intense (100 dB et plus) qui prenaient le volant après leur journée de travail. L'échantillon comprenait plus de 46 000 hommes.

La fréquence du risque est accrue de 6 % pour les personnes dont l'audition est intacte et elle atteint 31 % chez celles qui souffrent d'une perte importante. Encore une fois, il ne s'agit pas d'accrochages mineurs mais d'accidents entraînant des blessures parfois graves, quand ce n'est pas la mort.

Un autre volet de cette étude portait sur le nombre et la nature des contraventions que ces travailleurs devaient acquitter. S'ils sont sous-représentés au chapitre des excès de vitesse, ils sont par contre plus nombreux à se rendre coupables d'autres infractions au Code de la route. Cela laisse entendre que les travailleurs exposés au bruit intense dans leur métier sont des conducteurs «moins vigilants» et plus à risque quant à la conduite automobile.

Pour Michel Picard, ces trois articles démontrent hors de tout doute que le bruit au travail est un problème négligé par les autorités compétentes. «La technologie existe pour enrayer le bruit en milieu de travail, dit-il. Il ne manque que la volonté politique.»

À son avis, la crise économique qu'on traverse pourrait constituer une excellente occasion de renouveler les équipements tant dans le secteur manufacturier que dans les usines de métallurgie. La robotisation, notamment, pourrait amener le remplacement des travailleurs dans des lieux moins bruyants. L'utilisation d'assourdisseurs naturels comme l'eau est aussi une voie à suivre. Dans des usines, les boulons tombent dans des bacs d'eau plutôt que dans des contenants métalliques, ce qui permet de diminuer sensiblement le bruit.

Des correctifs à la loi s'imposent, mais on pourrait très rapidement implanter des mesures incitatives.

Mathieu-Robert Sauvé

Sur le web :

[École d'orthophonie et d'audiologie](#)
[Faculté de médecine](#)



[Home](#)